



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/RES/54/265  
21 juillet 2000

---

Cinquante-quatrième session  
Point 121 de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/54/691/Add.2)]

**54/265. Analyse de la structure organisationnelle et des ressources humaines et techniques de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999, notamment le paragraphe 93,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur l'analyse de la structure organisationnelle et des ressources humaines et techniques de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

*Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup> et approuve les observations et les recommandations consignées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>.

*98<sup>e</sup> séance plénière  
15 juin 2000*

---

<sup>1</sup> A/54/520/Add.1.

<sup>2</sup> A/54/868.